PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Fiche Action A01

Inondations par coulée de boue

- Météo France, Automate d'appel GALA (Préfecture)
- Météo France https://vigilance.meteofrance.fr/fr
- Rivière de Haute Alsace https://www.rivieres.alsace/
- Sites de prévision des crues :
  - https://www.hydrodaten.admin.ch/fr/
  - https://www.vigicrues.gouv.fr/

Phase I : Mobilisation et Organisation

Tableau de mobilisation

Personne à contacter	Numéro de téléphone	Rôle dans la cellule	Alerté OUI / NON ?
Aurélien MEROT	06 22 38 44 89	Directeur des Opérations de Secours	
Catherine MAURER	07 77 68 25 56	Responsable Action Communale	
Jean-Marc JUND	06 22 60 67 93	Responsable de la Sécurité	
Violaine FUETTERER	06 63 62 96 51	Responsable Incendie et Secours	
Jennifer WACHENHEIM		Assistance à la population / Secrétariat	

Phase II : Les actions à mener

Schéma d'alerte METEO France

SITUATION NORMALE	PRE-ALERTE	ALERTE	ALERTE RENFORCEE
Pas de vigilance particulière requise.	Risque de débordements et de coulée de boue, nécessitant une vigilance particulière notamment après une période prolongée de sècheresse	Risque de coulée de boue susceptible d'avoir un impact significatif	Risque de coulée de boue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens

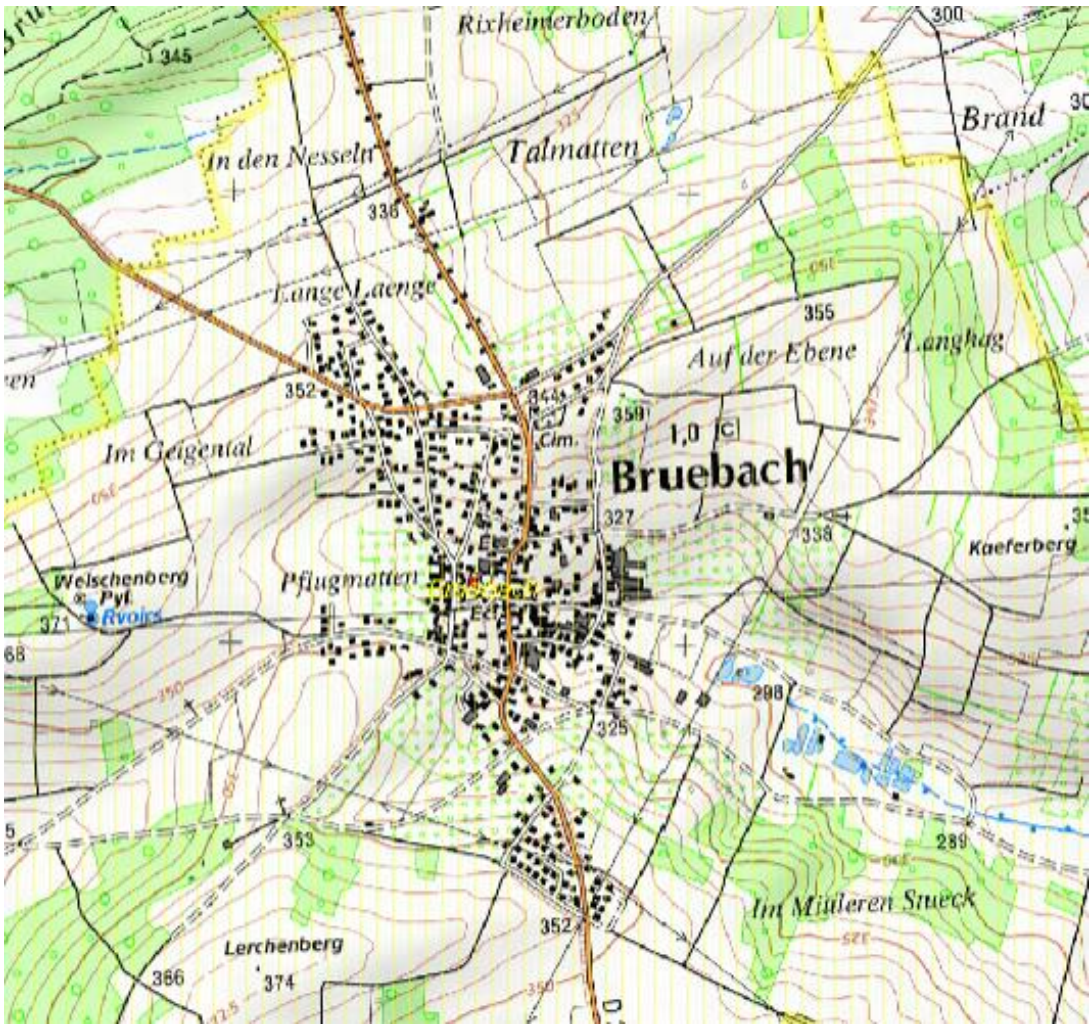
L'action communale
Décider et Planifier

	Définir les objectifs	Organiser l'action
SITUATION NORMALE	S'assurer de l'intégrité des aménagements conservatoires mis en place par la création d'obstacles et filtration de la boue après des orages violents (contrôle visuel)	Respect des obligations et interdictions par les services d'instructions des dossiers d'aménagements et de constructions sur Bruebach. **Le Responsable de la sécurité** - Vérifie les aménagements.
PRE-ALERTE	Suite déclenchement via procédure Gala ou Rivières de Haute-Alsace Mettre la population, en alerte d'un risque d'inondation par coulée de boue	**Le Directeur des Opérations de Secours et le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** Réseaux sociaux, site internet communal, dispositif FR-Alert, presse.
ALERTE	**Déclenchement du PCS**	**Sur décision du maire, le PCS est déclenché** ; - Le DOS informe la Préfecture du déclenchement du PCS et de l'activation de la Cellule Communale de Crise.
	Mise en place de la Cellule Communale de Crise	**Le Directeur des Opérations de Secours et le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** : - Plans et directives d'installation dans la partie II du PCS. - Mise en place d'une main courante (modèle en annexe). **DOS et RAC** - Définir les cellules à mettre en place.
ALERTE RENFORCEE	Déclenchement de l'alerte à la population	**Le Directeur des Opérations de Secours et le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** : Réseaux sociaux, site internet communal, dispositif FR-Alert, presse
	Sécurisation de la zone inondée	**Le Responsable Incendie et Secours :** - Balisage par les forces de sécurité et de secours

	Evacuation des populations à risques	**Le Responsable Incendie et Secours :** - Balisage par les forces de sécurité et de secours
	Ouverture de la salle polyvalente pour l'accueil des sinistrés	**Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** : - Mise en place du ravitaillement pour les sinistrés
	Chapelle Ardente	**Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** : - Mise en place **si besoin** d'une chapelle ardente : - Choisir le lieu le plus approprié en fonction du secteur et du nombre de victimes ; - Confier la mission par voie de réquisition à une(des) entreprise(s) de pompes funèbres. **Le Responsable Incendie et Secours** : - En relation avec les autres forces de sécurité, assurer le bon ordre.
	Maintenir l'information	**Le Directeur des Opérations de Secours et le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** : - Réseaux sociaux, site internet communal, dispositif FR-Alert, presse - Gestion des sollicitations médiatiques.

Phase III : le retour à la normale

GESTION POST-CRISE	
Définir les Objectifs	**Organiser l'action**
Informer la population du retour à la normale	**Le Directeur des Opérations de Secours et le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** : Réseaux sociaux, site internet communal, dispositif FR-Alert, presse **Le Responsable de la Sécurité** - Prévenir le lieu d'hébergements d'urgence
Relogement des sinistrés	**Le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** : - Assurer le retour des sinistrés regroupés dans le point d'accueil vers leurs logements ; - Assurer si besoin le relogement transitoire ; - Prendre contact avec les bailleurs sociaux mulhousiens pour évaluer la situation et estimer leur possibilité de soutien.
Soutien matériel à la population	**Le Responsable des Actions Communales** : - Mettre en place si possible un soutien matériel (dépôt de bennes pour les déchets), soutien des services municipaux pour la remise en état etc….
Soutien administratif aux sinistrés	**Le Responsable des Actions Communales** : - Mettre en place un soutien juridique pour les personnes sinistrées (appui de leurs demandes de reconnaissance du sinistre), soutien administratif, (…).
Désactivation de la Cellule de Crise Communale	**Le DOS décide de la désactivation de la Cellule de Crise Communale** - Il en informe la préfecture.


Rixheimerboden
345
In den Nesseln
Talmatten
Brand
336
Lange Laenge
355
Auf der Ebene
Langhag
352
344
359
Cim.
1,0
Im Geigental
Bruebach
327
338
Kaeferberg
Welschenberg
Pyl
Rvoirs
Pflugmatten
321
68
298
325
353
289
Im Miderem Stueck
352
Lerchenberg
366
374



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Fiche Action A02

Risque Sismique

Site officiel du bureau central de sismologique français : www.franceseisme.fr.

Phase I : Mobilisation et Organisation

Tableau de mobilisation

Personne à contacter	Numéro de téléphone	Rôle dans la cellule	Alerté OUI / NON ?
Aurélien MEROT	06 22 38 44 89	Directeur des Opérations de Secours	
Catherine MAURER	07 77 68 25 56	Responsable Action Communale	
Jean-Marc JUND	06 22 60 67 93	Responsable de la Sécurité	
Violaine FUETTERER	06 63 62 96 51	Responsable Incendie et Secours	
Jennifer WACHENHEIM		Assistance à la population / Secrétariat	

Phase II : Les actions à mener

L'action communale Décider et Planifier	
Définir les objectifs	**Organiser l'action**
Par nature imprévisible le risque sismique ne permet pas une alerte en amont. Néanmoins, si des signes avant-coureurs sont communiqués par les services compétents, il y a lieu de mettre en alerte la population.	**Le Responsable de la Sécurité** Diffuser les consignes suivantes (sources officielles) ***:*** ***A l'intérieur d'un bâtiment :*** □ *Mettez-vous à l'abri près d'un mur, d'une structure porteuse ou sous un meuble solide.* □ *Eloignez-vous des fenêtres pour éviter les bris de verre.* □ *Si vous êtes au rez-de-chaussée et à proximité de la sortie, et seulement dans ce cas, sortez du bâtiment et éloignez-vous.* ***A l'extérieur*** □ *Ne restez pas près des fils électriques ou de ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, cheminée, etc.) ; si vous êtes en voiture : arrêtez-vous mais jamais à proximité d'un pont, de bâtiments ou d'arbres. Ne sortez pas avant la fin des secousses.*
Déclenchement du PCS	**Sur décision du maire, le PCS est déclenché** ; - Le DOS informe la Préfecture du déclenchement du PCS et de l'activation de la Cellule Communale de Crise.
Mise en place de la Cellule Communale de Crise	**Le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** - Plans et directives d'installation dans la partie II du PCS ; - Mise en place d'une main courante (modèle en annexe). **Les DOS et RAC** - Définir les cellules à mettre en place.
Diffusion de consignes vers la population	**Le Directeur des Opérations de Secours et le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** Réseaux sociaux, site internet communal, dispositif FR-Alert, presse Types de consignes à diffuser : □ *Possibilité de sur-événements : incendies, fuites de gaz, répliques, inondations, mouvement de terrains, etc.* □ *En cas de répliques **baissez-vous**, **protégez-vous**, **agrippez-vous**.* □ *Assurez-vous de ne pas être blessé avant de porter secours aux personnes blessées ou coincées. Portez des vêtements longs et des gants. Faites sortir toutes les personnes présentes si l'endroit n'est pas sécurisé.* □ *Signalez les incendies.*

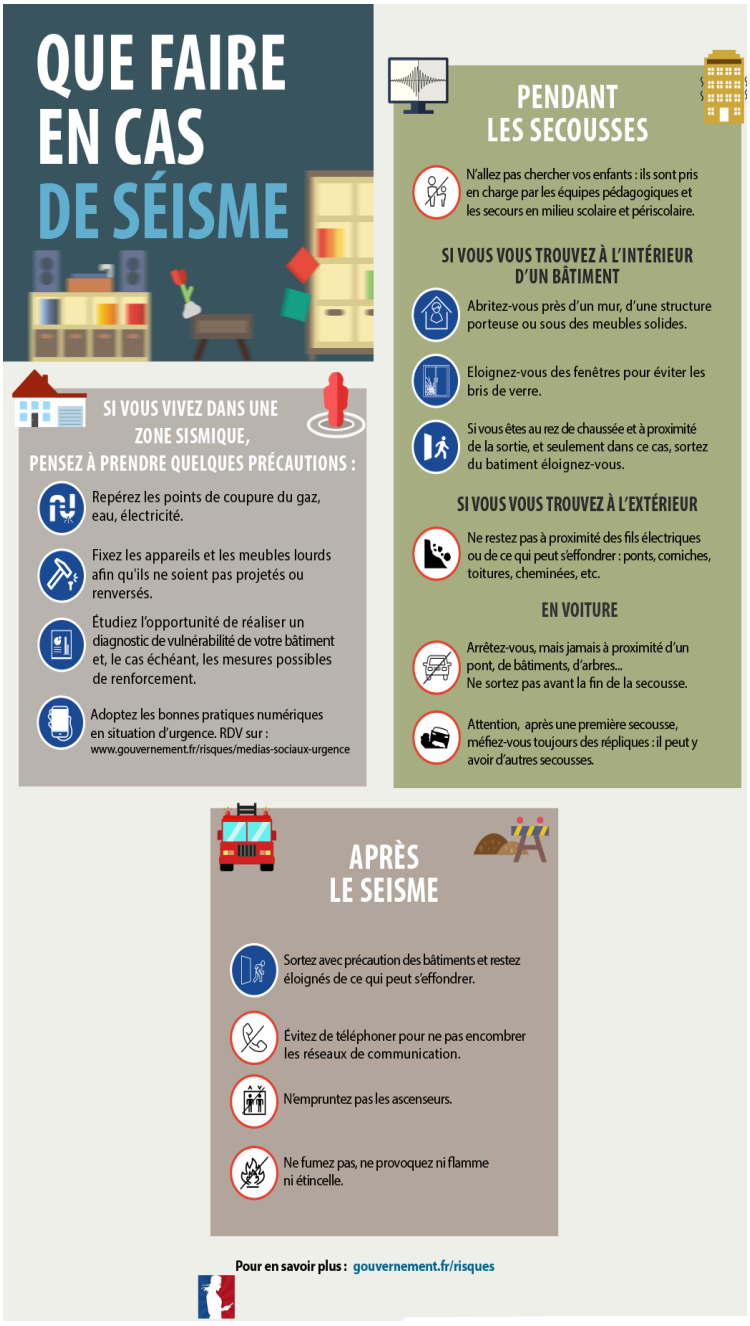
	☐ *N'entrez pas dans un édifice endommagé.* ☐ *En cas d'évacuation, ne regagnez pas votre domicile avant d'en avoir reçu l'autorisation.* ☐ *Pas d'allumettes ou de briquets avant d'être certain qu'il n'y a pas de fuite de gaz* ☐ *Si vous avez besoin d'aide, placez une pancarte « Au secours » à la fenêtre.* ☐ *S'il y a toujours de l'eau courante, remplissez des contenants propres au cas où l'eau serait coupée.* ☐ *Écoutez les informations pour obtenir d'autres consignes.*
Sécurisation de la ou des zone(s) touchée(s) par le séisme	**Le Responsable Incendie et Secours :** - Balisage par les forces de sécurité et de secours ; - Interdiction d'accès au public dans ces zones (gestion des curieux) ; - Fermeture des routes permettant l'accès aux zones sinistrées.
Evacuation des populations à risques	**Le Responsable Incendie et Secours :** - En relation avec les forces de sécurité et de secours.
Ouverture de la salle polyvalente de Bruebach pour l'accueil des sinistrés	**Le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** - Mise en place du ravitaillement pour les sinistrés ;
Chapelle Ardente	**Le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** **Secrétariat** : - Mettre en place **si besoin** d'une chapelle ardente : - Choisir le lieu le plus approprié en fonction du secteur et du nombre de victimes ; - Confier la mission par voie de réquisition à une(des) entreprise(s) de pompes funèbres. **Le Responsable Incendie et Secours** : - En relation avec les forces de sécurité et de secours, assurer le bon ordre
Maintenir l'information	**Le Directeur des Opérations de Secours et le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** : - Réseaux sociaux, site internet communal, dispositif FR-Alert, presse - Gestion des sollicitations médiatiques

Phase III : le retour à la normale

GESTION POST CRISE	
Définir les objectifs	**Organiser l'action**
Informer la population du retour à la normale	**Le Directeur des Opérations de Secours et le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** Réseaux sociaux, site internet communal, dispositif FR-Alert, presse **Le Responsable de la Sécurité** - Prévenir le lieu d'hébergements d'urgence

Relogement des sinistrés	**Le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** : - Assurer le retour des sinistrés regroupés dans le point d'accueil dans leurs logements ; - Assurer si besoin le relogement transitoire ; - Prendre contact avec les bailleurs sociaux de Mulhouse pour évaluer la situation et estimer leur possibilité de soutien.
Soutien matériel à la population	**Le Responsable des Actions Communales** : - Mettre en place si possible un soutien matériel (dépôt de bennes pour les déchets), soutien des services municipaux pour la remise en état et évacuation des gravats vers les centres de recyclage.
Soutien administratif aux sinistrés	**Le Responsable des Actions Communales** : - Mettre en place un soutien juridique pour les personnes sinistrées (appui de leurs demandes de reconnaissance du sinistre), soutien administratif, (…).
Désactivation de la Cellule Communale de Crise	**Le DOS décide de la désactivation de la CCC.** - Il en informe la préfecture


LES BONS RÉFLEXES
vous êtes dans une zone soumise au
RISQUE SISMIQUE
consultez le dossier déposé en mairie
consignes en cas de tremblement de terre
PENDANT
protégez-vous la tête avec les bras
à l'intérieur
abritez-vous sous un meuble solide
à l'extérieur
éloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres...
si vous êtes en voiture restez-y
APRES
fermez le gaz et l'électricité
ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre
évacuez les bâtiments et n'y retournez pas
ne prenez pas l'ascenseur
écoutez la radio
respectez les consignes des autorités
rejoignez le lieu de regroupement


QUE FAIRE EN CAS DE SÉISME
SI VOUS VIVEZ DANS UNE ZONE SISMIQUE, PENSEZ À PRENDRE QUELQUES PRÉCAUTIONS :
Repérez les points de coupure du gaz, eau, électricité.
Fixez les appareils et les meubles lourds afin qu'ils ne soient pas projetés ou renversés.
Étudiez l'opportunité de réaliser un diagnostic de vulnérabilité de votre bâtiment et, le cas échéant, les mesures possibles de renforcement.
Adoptez les bonnes pratiques numériques en situation d'urgence. RDV sur : www.gouvernement.fr/risques/medias-sociaux-urgence
PENDANT LES SECOUSSES
N'allez pas chercher vos enfants : ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques et les secours en milieu scolaire et périscolaire.
SI VOUS VOUS TROUVEZ À L'INTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT
Abritez-vous près d'un mur, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides.
Eloignez-vous des fenêtres pour éviter les bris de verre.
Si vous êtes au rez de chaussée et à proximité de la sortie, et seulement dans ce cas, sortez du batiment éloignez-vous.
SI VOUS VOUS TROUVEZ À L'EXTÉRIEUR
Ne restez pas à proximité des fils électriques ou de ce qui peut s'effondrer : ponts, corniches, toitures, cheminées, etc.
EN VOITURE
Arrêtez-vous, mais jamais à proximité d'un pont, de bâtiments, d'arbres... Ne sortez pas avant la fin de la secousse.
Attention, après une première secousse, méfiez-vous toujours des répliques : il peut y avoir d'autres secousses.
APRÈS LE SEISME
Sortez avec précaution des bâtiments et restez éloignés de ce qui peut s'effondrer.
Évitez de téléphoner pour ne pas encombrer les réseaux de communication.
N'empruntez pas les ascenseurs.
Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme ni étincelle.
Pour en savoir plus : gouvernement.fr/risques

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Fiche Action A03

Mouvement de Terrain par effondrement

- Météo France https://vigilance.meteofrance.fr/fr
- Site Internet VIGICRUES https://www.vigicrues.gouv.fr/

Phase I : Mobilisation et Organisation

Tableau de mobilisation

Personne à contacter	Numéro de téléphone	Rôle dans la cellule	Alerté OUI / NON ?
Aurélien MEROT	06 22 38 44 89	Directeur des Opérations de Secours	
Catherine MAURER	07 77 68 25 56	Responsable Action Communale	
Jean-Marc JUND	06 22 60 67 93	Responsable de la Sécurité	
Violaine FUETTERER	06 63 62 96 51	Responsable Incendie et Secours	
Jennifer WACHENHEIM		Assistance à la population / Secrétariat	

Phase II : Les actions à mener

L'action communale Décider et Planifier	
Définir les objectifs	**Organiser l'action**
En cas de péril non imminent	- Le maire prend toutes les mesures réglementaires qui s'imposent pour protéger les populations concernées
En cas de péril imminent : **Déclenchement du PCS**	**Sur décision du maire, le PCS est déclenché** ; - Le DOS informe la Préfecture du déclenchement du PCS et de l'activation de la Cellule Communale de Crise.
Mise en place de la Cellule Communale de Crise	**Le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** - Plans et directives d'installation dans la partie II du PCS en place ; - Mise en place d'une main courante (modèle en annexe). **Les DOS et RAC** Définir les cellules à mettre en place.
Diffusion de consignes vers la population	**Le Directeur des Opérations de Secours et le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** Réseaux sociaux, site internet communal, presse Types de consignes à diffuser : **Vous êtes à l'intérieur** □ *Réfugiez-vous dans une zone d'abri que **vous** aurez pré-identifiée ;* □ *Protégez en priorité votre tête et votre poitrine. Restez à l'abri pendant la durée du mouvement de terrain.* □ *En cas d'effondrement du sol, évacuez votre habitation le plus rapidement possible.* **Vous êtes à l'extérieur** □ Éloignez-vous latéralement au mouvement de terrain et rejoignez les hauteurs. □ N'approchez pas des bâtiments, des arbres ou des poteaux électriques. **Vous êtes en voiture** □ Ne dépassez pas le mouvement de terrain. Arrêtez-vous sur le bas-côté de la route, loin d'arbres, pylônes ou équipements susceptibles de tomber sur le véhicule. □ Allumez vos feux de détresse et restez dans votre véhicule. □ *Écoutez les informations pour obtenir d'autres consignes.* ***NB*** *:* Sauf demande particulière des autorités, n'allez pas chercher les enfants à l'école. Conformez-vous aux consignes des autorités locales

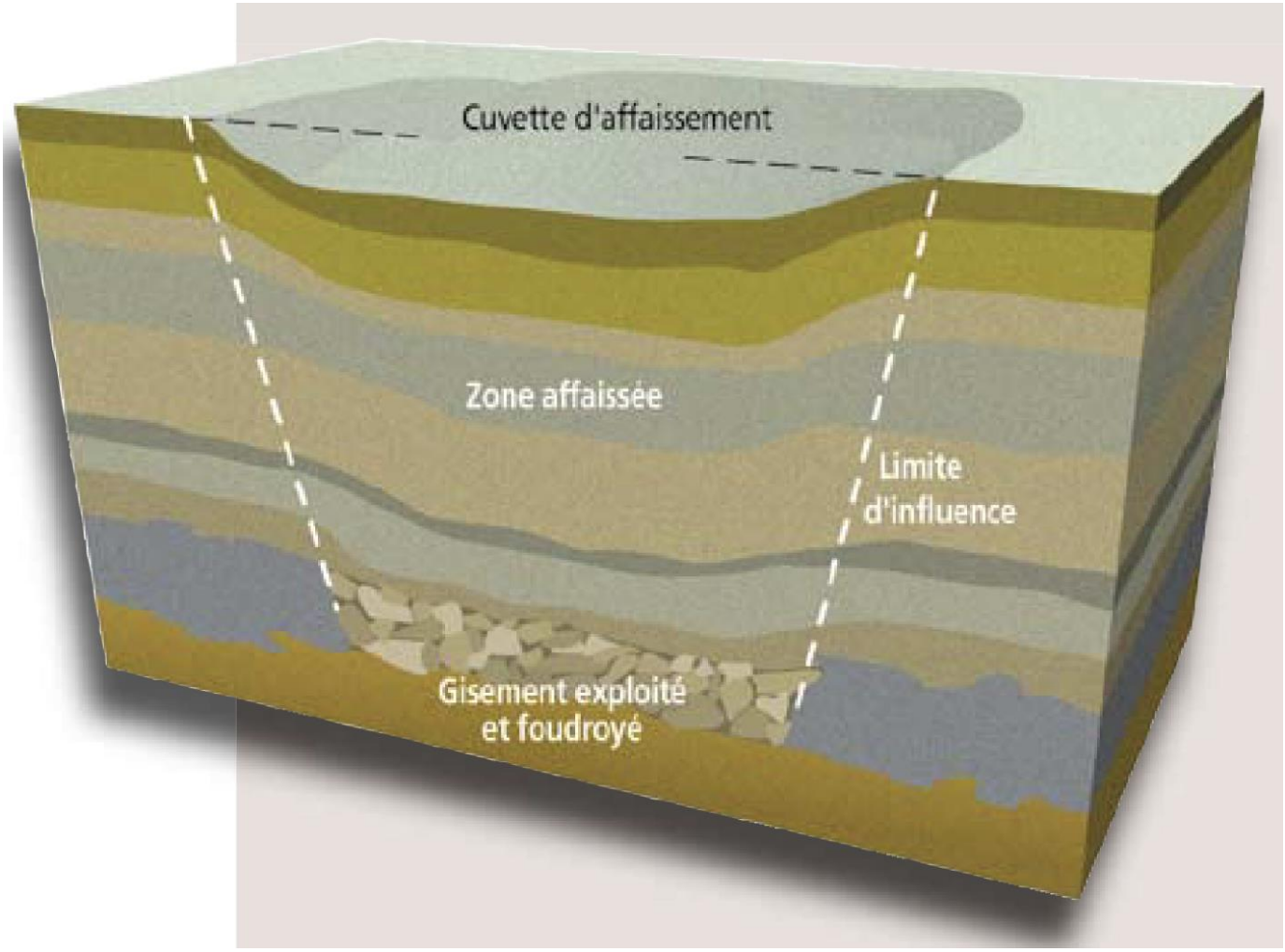
Sécurisation de la ou des zone(s) touchée(s) par le mouvement de terrain	**Le Responsable Incendie et Secours :** - Balisage par les forces de sécurité et de secours ; - Interdiction d'accès au public dans ces zones (gestion des curieux) ; - Fermeture des routes permettant l'accès aux zones sinistrées.
Evacuation des populations à risques	**Le Responsable Incendie et Secours :** - En relation avec les forces de sécurité et de secours ; - Mises à disposition des moyens nécessaires
Ouverture de la salle polyvalente de Bruebach pour l'accueil des sinistrés	**Le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** : - Mise en place du ravitaillement pour les sinistrés
Chapelle Ardente	**Le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** : - Mettre en place **si besoin** d'une chapelle ardente : - Choisir le lieu le plus approprié en fonction du secteur et du nombre de victimes ; - Confier la mission par voie de réquisition à une(des) entreprise(s) de pompes funèbres. **Le Responsable Incendie et Secours :** - En relation avec les forces de sécurité, assurer le bon ordre
Maintenir l'information	**Le Directeur des Opérations de Secours et le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** - Réseaux sociaux, site internet communal, presse - Gestion des sollicitations médiatiques

Phase III : le retour à la normale

GESTION POST CRISE	
Définir les objectifs	**Organiser l'action**
Informer la population du retour à la normale	**Le Directeur des Opérations de Secours et le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** Réseaux sociaux, site internet communal, presse **Le Responsable de la Sécurité** - Prévenir le lieu d'hébergements d'urgence
Relogement des sinistrés	**Le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** : - Assurer le retour des sinistrés regroupés dans le point d'accueil vers leurs logements ; - Assurer si besoin le relogement transitoire ; - Prendre contact avec les bailleurs sociaux de Mulhouse pour évaluer la situation et estimer leur possibilité de soutien.
Soutien matériel à la population	**Le Responsable des Actions Communales** : - Mettre en place si possible un soutien matériel (dépôt de bennes pour les déchets), soutien des services municipaux pour la remise en état et évacuation des gravats vers les centres de recyclage.

Soutien administratif aux sinistrés	**Le Responsable des Actions Communales** : - Mettre en place un soutien juridique pour les personnes sinistrées (appui de leurs demandes de reconnaissance du sinistre), soutien administratif, (…).
Désactivation de la Cellule Communale de Crise	**Le DOS décide de la désactivation de la CCC.** - Il en informe la préfecture.





PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Fiche Action A04

Feux de forêt

- Météo France https://vigilance.meteofrance.fr/fr
- https://feuxdeforet.fr/grand-est/haut-rhin/

Phase I : Mobilisation et Organisation

Tableau de mobilisation

Personne à contacter	Numéro de téléphone	Rôle dans la cellule	Alerté OUI / NON ?
Aurélien MEROT	06 22 38 44 89	Directeur des Opérations de Secours	
Catherine MAURER	07 77 68 25 56	Responsable Action Communale	
Jean-Marc JUND	06 22 60 67 93	Responsable de la Sécurité	
Violaine FUETTERER	06 63 62 96 51	Responsable Incendie et Secours	
Jennifer WACHENHEIM		Assistance à la population / Secrétariat	

Phase II : Les actions à mener

L'action communale Décider et Planifier	
Définir les objectifs	**Organiser l'action**
Diffusion d'actions préventives	Le Maire prend toutes les mesures réglementaires qui s'imposent pour avertir et protéger les populations concernées par le risque de feux de forêts. Types de consignes à diffuser (**Le DOS, le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat)** ☐ *Respecter les interdictions d'accès aux forêts en période de risques (vent, sécheresse…) ;* ☐ *Ne pas allumer de feu ni de barbecue ;* ☐ *Ne pas fumer en forêt ni jeter les mégots ;* ☐ *Ne pas jeter de mégots par la fenêtre de la voiture ;* ☐ *Ne pas utiliser de matériels susceptibles de déclencher un feu* *Pour ceux qui habitent en forêt :* ☐ *Ne pas planter certaines essences très inflammables à proximité des habitations (chêne kermès, cyprès, mimosa, eucalyptus, végétaux épineux et conifères) ;* ☐ *Ne pas pratiquer de brûlage entre avril et septembre ;* ☐ *Débroussailler les abords des habitations sur une distance de 50m ;* ☐ *Proscrire les gouttières en plastique ;* ☐ *Eviter les réserves de combustibles non accolées à la maison ;*
- Recevoir et identifier l'alerte ; - Déterminer les secteurs concernés	- L'alerte peut provenir des pompiers, riverains, policiers, brigade verte, ONF ou autre source sûre. - Si dans le secteur concerné il y a des habitations.
En fonction de l'alerte et des conséquences envisagées : **Déclenchement du PCS**	**Sur décision du maire, le PCS est déclenché** ; - Le Direction des Actions Communales informe la Préfecture du déclenchement du PCS et de l'activation de la Cellule Communale de Crise.
Mise en place de la Cellule Communale de Crise	**Le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** - Plans et directives d'installation dans la partie II du PCS. - Mise en place d'une main courante (modèle en annexe) **DOS et RAC** Définir les cellules à mettre en place

Diffusion de consignes vers la population	**<u>Le Directeur des Opérations de Secours, le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat</u>** Réseaux sociaux, site internet de la Commune, presse Types de consignes à diffuser : ▢ *Ouvrir le portail de votre terrain pour faciliter l'accès des pompiers* ▢ *Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment pour éviter une explosion* ▢ *Rentrer dans le bâtiment le plus proche, un bâtiment solide et bien protégé est le meilleur abri* ▢ *Fermer les volets, portes et fenêtres pour éviter de provoquer des appels d'air* ▢ *Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminées…). Arrêter la ventilation, la fumée arrive avant le feu ;* ▢ *N'évacuez que sur décision des sapeurs-pompiers ou des forces de l'ordre ;* ▢ *Arrosez les abords de votre maison, les façades ;* ▢ *Garez les voitures, vitres fermées, contre les façades opposées à la direction du feu.* Si vous êtes obligé de vous déplacer : ▢ *Soyez très prudent. Respectez, en particulier, les déviations mises en place ;* ▢ *Roulez doucement ;* ▢ *Signalez votre départ et votre destination à vos proches.* ***<u>NB</u>*** *:* Sauf demande particulière des autorités, n'allez pas chercher les enfants à l'école. Conformez-vous aux consignes des autorités locales
Sécurisation de la ou des zone(s) touchée(s) par l'incendie	**<u>Responsable Incendie et Secours :</u>** - Balisage par les forces de sécurité et de secours - Interdiction d'accès au public dans ces zones (gestion des curieux) ; - Fermeture des routes permettant l'accès aux zones sinistrées
Evacuation des populations à risques	**<u>Responsable Incendie et Secours :</u>** - En relation avec les forces de sécurité et de secours. **<u>Responsable de la Sécurité</u>** : - Mise à disposition des moyens nécessaires (matériel (tronçonneuses, gants, lunettes, …)
Ouverture de la salle polyvalente pour l'accueil des sinistrés	**<u>Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat</u>** : - Mise en place du ravitaillement pour les sinistrés
Chapelle Ardente	**<u>Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat</u>** : - Mettre en place **<u>si besoin</u>** d'une chapelle ardente : - Choisir le lieu le plus approprié en fonction du secteur et du nombre de victimes ; - Confier la mission par voie de réquisition à une(des) entreprise(s) de pompes funèbres. **<u>Responsable Incendie et Secours :</u>** - En relation avec les forces de sécurité, assurer le bon ordre
Maintenir l'information	**<u>Le Directeur des Opérations de Secours et le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat</u>** - Réseaux sociaux, site internet communal, presse - Gestion des sollicitations médiatiques.

Phase III : le retour à la normale

GESTION POST CRISE	
Définir les objectifs	**Organiser l'action**
Informer la population des risques après un feux de forêt	**Le Directeur des Opérations de Secours et le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** : Réseaux sociaux, site internet communal, presse Type de message à diffuser : ☐ Sortez protégés (chaussures et gants cuir, vêtements coton, chapeau). ☐ Éteignez les foyers résiduels sans prendre de risques inutiles. ☐ Inspectez votre habitation (braises sous les tuiles), surveiller les reprises. ☐ Informez les services de secours d'éventuelles difficultés lorsqu'ils sont à proximité de votre habitation. ☐ *Ne touchez pas les câbles électriques tombés par terre ;* ☐ *Réparez sommairement ce qui peut l'être ;* ☐ *Coupez les branches des arbres qui menacent de s'abattre ;* ☐ *Apportez une première aide aux voisins et aux personnes fragiles ;*
Informer la population du retour à la normale	**Le Directeur des Opérations de Secours et le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** : Réseaux sociaux, site internet communal, presse **Le Responsable de la Sécurité** - Prévenir le lieu d'hébergements d'urgence
Relogement des sinistrés	**Le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** : - Assurer le retour des sinistrés regroupés dans le point d'accueil dans leurs logements - Assurer si besoin le relogement transitoire - Prendre contact avec les bailleurs sociaux mulhousiens pour évaluer la situation et estimer leur possibilité de soutien
Soutien matériel à la population	**Le Responsable des Actions Communales** : - Mettre en place si possible un soutien matériel (dépôt de bennes pour les déchets), soutien des services municipaux pour la remise en état et évacuation des gravats vers les centres de recyclage.
Soutien administratif aux sinistrés	**Le Responsable des Actions Communales** : - Mettre en place un soutien juridique pour les personnes sinistrées (appui de leurs demandes de reconnaissance du sinistre), soutien administratif, (…).
Désactivation de la Cellule Communale de Crise	**Le DOS décide de la désactivation de la Cellule de Crise Communale.** - Il en informe la préfecture



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Fiche Action A05

Gonflement d'argile

- Site officiel du bureau central de sismologique français : https://infoterre.brgm.fr/actualites/exposition-au-retrait-gonflement-argiles

Phase I : Mobilisation et Organisation

Tableau de mobilisation

Personne à contacter	Numéro de téléphone	Rôle dans la cellule	Alerté OUI / NON ?
Aurélien MEROT	06 22 38 44 89	Directeur des Opérations de Secours	
Catherine MAURER	07 77 68 25 56	Responsable Action Communale	
Jean-Marc JUND	06 22 60 67 93	Responsable de la Sécurité	
Violaine FUETTERER	06 63 62 96 51	Responsable Incendie et Secours	
Jennifer WACHENHEIM		Assistance à la population / Secrétariat	

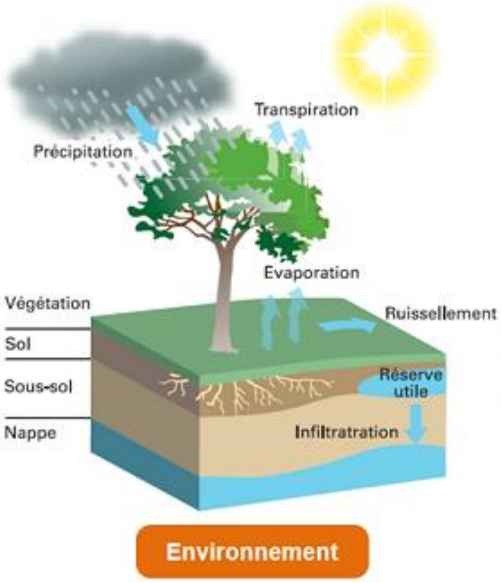
Phase II : Les actions à mener

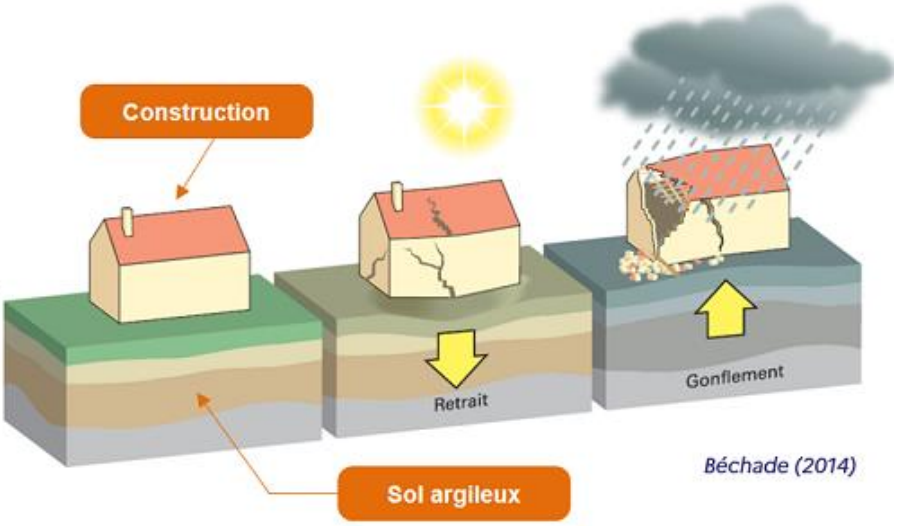
L'action communale Décider et Planifier	
Définir les objectifs	**Organiser l'action**
Par nature imprévisible le risque de gonflement d'argile ne permet pas une alerte en amont. Néanmoins, si des signes avant-coureurs sont communiqués par les services compétents, il y a lieu de mettre en alerte la population.	**Le Responsable de la Sécurité** Diffuser les consignes suivantes (sources officielles) ***:*** ***A l'intérieur d'un bâtiment :*** □ *Sortez du bâtiment et de la zone de danger.* ***A l'extérieur*** □ *Sortez de la zone de danger.*
Déclenchement du PCS	**Sur décision du maire, le PCS est déclenché** ; - Le DOS informe la Préfecture du déclenchement du PCS et de l'activation de la Cellule Communale de Crise.
Mise en place de la Cellule Communale de Crise	**Le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** - Plans et directives d'installation dans la partie II du PCS ; - Mise en place d'une main courante (modèle en annexe). **Les DOS et RAC** - Définir les cellules à mettre en place.
Sécurisation de la ou des zone(s) touchée(s) par le gonflement d'argile	**Le Responsable Incendie et Secours :** □ En relation avec les forces de sécurité, faire évacuer si un danger existe pour les résidents. □ Mettre en place un périmètre de sécurité □ Analyser l'ampleur des dégâts et effectuer s'il y a lieu une déclaration de catastrophe naturelle en concertation avec les sinistrés et la Préfecture
Evacuation des populations à risques	**Le Responsable Incendie et Secours :** - En relation avec les forces de sécurité et de secours.
Ouverture de la salle polyvalente de Bruebach pour l'accueil des sinistrés	**Le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** - Mise en place du ravitaillement pour les sinistrés.
Chapelle Ardente	**Le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** **Secrétariat** : - Mettre en place **si besoin** d'une chapelle ardente : - Choisir le lieu le plus approprié en fonction du secteur et du nombre de victimes ; - Confier la mission par voie de réquisition à une(des) entreprise(s) de pompes funèbres. **Le Responsable Incendie et Secours :** - En relation avec les forces de sécurité, assurer le bon ordre

Maintenir l'information	**Le Directeur des Opérations de Secours et le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** : - Réseaux sociaux, site internet communal, presse - Gestion des sollicitations médiatiques

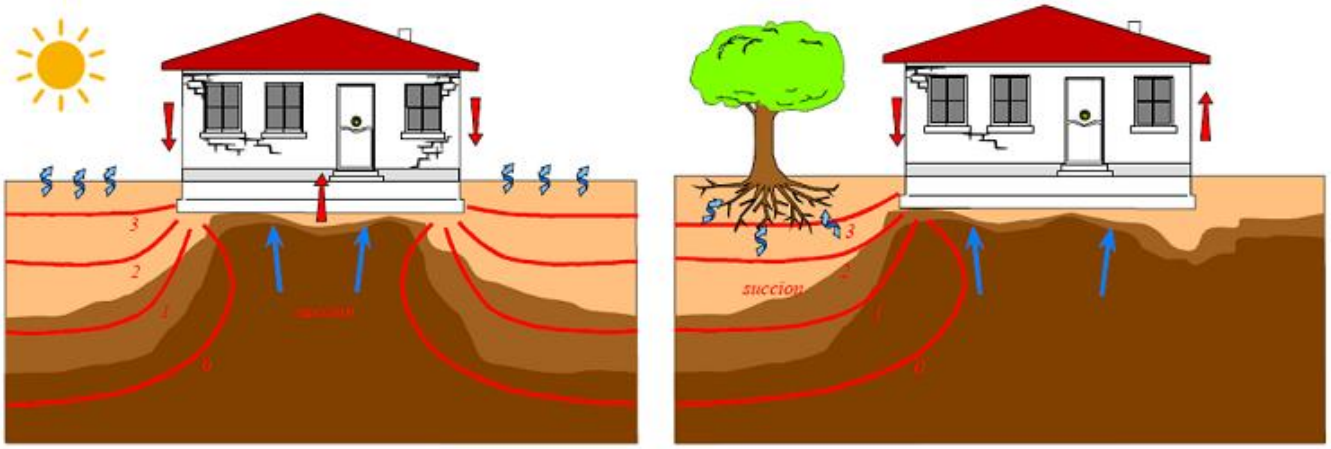
Phase III : le retour à la normale

GESTION POST CRISE	
Définir les objectifs	**Organiser l'action**
Informer la population du retour à la normale	**Le Directeur des Opérations de Secours et le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** Réseaux sociaux, site internet communal, presse **Le Responsable de la Sécurité** - Prévenir le lieu d'hébergements d'urgence
Relogement des sinistrés	**Le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** : - Assurer le retour des sinistrés regroupés dans les points d'accueil dans leurs logements - Assurer si besoin le relogement transitoire - Prendre contact avec les bailleurs sociaux de Mulhouse pour évaluer la situation et estimer leur possibilité de soutien
Soutien matériel à la population	**Le Responsable des Actions Communales** : - Mettre en place si possible un soutien matériel (dépôt de bennes pour les déchets), soutien des services municipaux pour la remise en état et évacuation des gravats vers les centres de recyclage.
Soutien administratif aux sinistrés	**Le Responsable des Actions Communales** : - Mettre en place un soutien juridique pour les personnes sinistrées (appui de leurs demandes de reconnaissance du sinistre), soutien administratif, (…).
Désactivation de la Cellule Communale de Crise	**Le DOS décide de la désactivation de la CCC.** - Il en informe la préfecture





Béchade (2014)



Reiffsteck (1999)

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Fiche Action A06

Canicule et grande sècheresse

- Météo France https://vigilance.meteofrance.fr/fr
- https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/article/le-plan-national-canicule
- https://info-secheresse.fr/

Phase I : Mobilisation et Organisation

Tableau de mobilisation

Personne à contacter	Numéro de téléphone	Rôle dans la cellule	Alerté OUI / NON ?
Aurélien MEROT	06 22 38 44 89	Directeur des Opérations de Secours	
Catherine MAURER	07 77 68 25 56	Responsable Action Communale	
Jean-Marc JUND	06 22 60 67 93	Responsable de la Sécurité	
Violaine FUETTERER	06 63 62 96 51	Responsable Incendie et Secours	
Jennifer WACHENHEIM		Assistance à la population / Secrétariat	

Phase II : Les actions à mener

La veille canicule courre du 01 juin au 15 septembre de l'année avec la possibilité d'anticiper ou de prolonger cette veille en fonction de la situation. Dès la vigilance jaune, un accompagnement de météo France auprès des préfectures est mis en place par l'édition d'un bulletin spécial zone défense (SPEZF) précisant les termes de vigilance.

Une veille sécheresse est réalisée par info-secheresse.fr et https://vigieau.gouv.fr/

L'action communale en cas de Canicule Décider et Planifier		
Définir les objectifs	**Intervenants**	**Organiser l'action**
Niveau 1 *Veille saisonnière* ***(du 1er juin au 15 septembre)***	**Elu Référent canicule** : Violaine FUETTERER **Le Responsable de la Sécurité**	- Recensement des personnes fragiles en tenant à jour le répertoire. - Effectue une veille sur la Commune
Niveau 2 *Avertissement chaleur (*en cas de pic de chaleur temporaire sur un ou deux jours) **Niveau de PREALERTE**	**Elu Référent canicule** : Violaine FUETTERER	- Informe les différents acteurs d'un éventuel passage en niveau 3 « Alerte Canicule » et de la possibilité du déclenchement du PCS et de la Cellule Communale de Crise ; - Rend compte au Maire en vue de prévenir le Préfet de toutes difficultés rencontrées.
	Suivi de la vigilance : **Elu Référent « canicule »** + **Le Responsable de la Sécurité**	- Consultation quotidienne de la carte de vigilance des bulletins de suivi (www.meteofrance.com, info-secheresse.fr et vigieau.gouv.fr/). - Vérifie l'état des ressources et les raisons de la baisse des débits ; - Repère les consommations anormales et leurs origines (gros consommateurs inconnus, arrivées de saisonniers, remplissage de piscines et bassins, fuites chez des particuliers, etc.). - Repère et résorbe en urgence les éventuelles casses et fuites du réseau (faire réaliser une campagne de recherche de fuite par une entreprise le cas échéant).

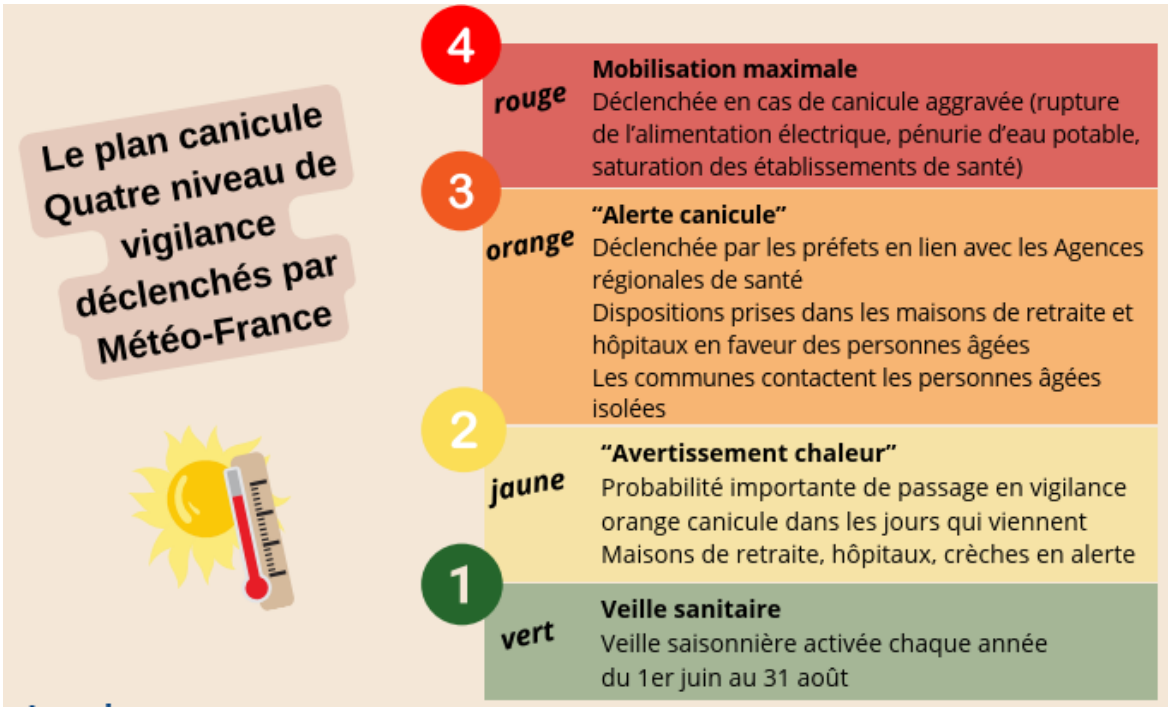
	Le DOS, le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat	- Relaye via les réseaux sociaux et le site internet communal, les alertes, conseils émanant de la préfecture et/ou du ministère de l'intérieur. - Incite la population à réduire sa consommation.
Niveau 3 *Alerte Canicule : Le Plan National de Canicule est déclenché* **Déclenchement du niveau 3 par la préfecture**	**Le DOS reçoit une alerte**	- Informe les différents acteurs du passage en niveau 3 « Alerte Canicule » et de la possibilité du déclenchement du PCS et de la Cellule Communale de Crise.
	Elu Référent canicule	- Informe les différents acteurs du passage en niveau 3 « Alerte Canicule » et de la possibilité du déclenchement du PCS et de la Cellule Communale de Crise Consultation quotidienne de la carte de vigilance des bulletins de suivi (www.meteofrance.com, info-secheresse.fr et vigieau.gouv.fr/). - Informe les référents canicule de la situation à venir ;
	Le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat	- Relaye via les réseaux sociaux et le site internet communal, les alertes, conseils émanant de la préfecture et/ou du ministère de l'intérieur.
Déclenchement du PCS **Sur décision du maire, le PCS est déclenché.** Le DOS informe la Préfecture du déclenchement du PCS et de l'activation de la CCC	**Le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat**	- Plans et directives d'installation dans la partie II du PCS. - Mise en place d'une main courante (modèle en annexe).
	DOS et RAC	- Désignation des cellules à mettre en place. - Secondé par le Secrétariat : alerte par les réseaux sociaux, le site internet communal, presse (voir fiche alerte partie II) ; - Relaye les informations par tous les moyens dont elles disposent, auprès de la population, des recommandations préventives et curatives envoyées par le Ministère ou la préfecture ;
	Le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat	- Utilise le fichier des personnes à risque pour s'assurer de la bonne santé des personnes recensées ; - Se rend au domicile des personnes n'ayant pas répondu (absence de réponse et/ou enquête de voisinage négative) ; - Mobilise le personnel municipal et associatif présent au plus près de la population ; - Assure le suivi des décès et informe immédiatement lorsque ces derniers connaissent une augmentation significative ;

		- Rend compte au DOS et au RAC en cas de perturbation importante de la qualité ou de la distribution de l'eau.
	DOS et RAC	- Met en place le ravitaillement en eau, brumisateurs pour les personnes fragiles - Ouverture d'une pièce climatisée (climatiseur portatif) : lieu à définir.
Niveau 4 *Mobilisation Maximale :* en cas de canicule avérée exceptionnelle, très intense et durable, apparition d'effets collatéraux majeurs dans des secteurs d'importance vitale. Le maire assure le renforcement des actions déjà menées au niveau « alerte canicule ».	**Le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat**	- Renforce la mobilisation des moyens humains et matériels de la mairie, - Relaye via les réseaux et le site internet communal, les alertes, conseils émanant de la préfecture et/ou du ministère de l'intérieur.
	Elu Référent canicule	- Sur le terrain, conseille et rassure la population en relayant les informations nécessaires en fonction de la situation ; - Intervient au domicile des personnes à risque uniquement si l'évaluation de sa situation semble l'exiger.
	Elu Référent canicule secondé par le Secrétariat	- Poursuit son travail de contact téléphonique - avec les personnes dont elles ont la charge, - Oriente les personnes dont l'état de santé le nécessite vers le circuit de prise en charge approprié à chaque situation

Phase III : le retour à la normale

GESTION POST CRISE	
Définir les objectifs	**Organiser l'action**
Informer la population du retour à la normale	**Le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat :** Réseaux sociaux, site internet communal, presse
Soutien administratif aux sinistrés	**Le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat :** - Mettre en place un soutien juridique pour les personnes sinistrées (appui de leurs demandes de reconnaissance du sinistre), soutien administratif, (…).
Désactivation de la Cellule Communale de Crise	**Le DOS décide de la désactivation de la CCC.** - Il en informe la préfecture
Elu Référent canicule :	Opère la synthèse des remontées d'informations dont elles sont comptables en vue du débriefing de l'opération en préfecture.

Annexe 1 : types de vigilance



Annexe 2 : recommandations sanitaires



Annexe 3 : seuil d'alerte



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Fiche Action A 07

Grand Froid

- Météo France https://vigilance.meteofrance.fr/fr
- https://www.gouvernement.fr/risques/grand-froid

Phase I : Mobilisation et Organisation

Tableau de mobilisation

Personne à contacter	Numéro de téléphone	Rôle dans la cellule	Alerté OUI / NON ?
Aurélien MEROT	06 22 38 44 89	Directeur des Opérations de Secours	
Catherine MAURER	07 77 68 25 56	Responsable Action Communale	
Jean-Marc JUND	06 22 60 67 93	Responsable de la Sécurité	
Violaine FUETTERER	06 63 62 96 51	Responsable Incendie et Secours	
Jennifer WACHENHEIM		Assistance à la population / Secrétariat	

Phase II : Les actions à mener

<table>
<tr><th colspan="2">L'action communale
Décider et Planifier</th></tr>
<tr><th>Définir les objectifs</th><th>Organiser l'action</th></tr>
<tr><td>En cas de prévision du phénomène :
AVERTIR</td><td>- Le Maire prend toutes les mesures réglementaires qui s'imposent pour avertir et protéger les populations concernées.

Rappel des niveaux de vigilance par le Responsable de la Sécurité
<table>
<tr><td>Niveau 1
Temps froid
Ce niveau est activé lorsque les températures sont positives le jour, mais descendent la nuit sous -5 à -10°C pendant au moins deux jours consécutifs.</td><td>Niveau2
Grand froid
Lorsque les températures descendent entre -10 et -18°C la nuit et sont négatives le jour.</td><td>Niveau 3
Froid Extrême
Lorsque les températures sont inférieures à -18°C la nuit, et sont négatives le jour.</td></tr>
</table></td></tr>
<tr><td>En cas de péril imminent :

<u>Déclenchement du PCS</u></td><td>- Sur décision du maire, le PCS est déclenché ;
- Le DOS informe la Préfecture du déclenchement du PCS et de l'activation de la Cellule Communale de Crise.</td></tr>
<tr><td>Mise en place de la Cellule Communale de Crise</td><td><u>Le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat</u>
- Plans et directives d'installation dans la partie II du PCS.
- Mise en place d'une main courante (modèle en annexe)

<u>DOS et RAC</u>
- Désignation des cellules à mettre en place (DOS et RAC)</td></tr>
<tr><td>Diffusion de consignes vers la population</td><td><u>Le Directeur des Opérations de Secours et le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat</u>
- Réseaux sociaux, site internet communal, presse

Types de consignes à diffuser :
- Evitez de vous déplacer
- Ne faites pas trop d'efforts physiques ni d'activités à l'extérieur
- Ne consommez pas d'alcool
- Ne pas faire fonctionner en continu un chauffage d'appoint
- Nourrissez-vous convenablement
- Maintenez la température du domicile à environ 19 degrés
- Adaptez votre habillement en cas de sortie</td></tr>
<tr><td>Évaluation des populations à risques</td><td><u>Le Responsable des Actions Communales</u> en l'absence de plan spécifique, utilise le plan canicule communale pour s'assurer de la bonne santé des personnes recensées.

<u>Le Responsable Incendie et Secours :</u>
- En relation avec les forces de sécurité et de secours.</td></tr>
</table>

Ouverture de la salle polyvalente pour l'accueil des sinistrés	**Sous la responsabilité du Responsable des Actions Communales** : - Mise en place du ravitaillement pour les personnes fragiles.
Maintenir l'information	**Le Directeur des Opérations de Secours et le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** - Réseaux sociaux, site internet communal, presse - Gestion des sollicitations médiatiques

Phase III : le retour à la normale

GESTION POST CRISE	
Définir les objectifs	**Organiser l'action**
Informer la population du retour à la normale	**Le Directeur des Opérations de Secours et le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** - Réseaux sociaux, site internet communal, presse **Le Responsable de la Sécurité** - Prévenir le lieu d'hébergements d'urgence
Soutien administratif aux sinistrés	**Le Responsable des Actions Communales** : - Mettre en place un soutien juridique pour les personnes sinistrées (appui de leurs demandes de reconnaissance du sinistre), soutien administratif, (…).
Désactivation de la Cellule Communale de Crise	**Le DOS décide de la désactivation de la CCC.** - Il en informe la préfecture

En période de grand froid

GRAND FROID • COMPRENDRE & AGIR



Le grand froid demande à mon corps de faire des efforts supplémentaires sans que je m'en rende compte. Mon cœur bat plus vite pour éviter que mon corps se refroidisse. Cela peut être particulièrement dangereux pour les personnes âgées et les malades chroniques.





Si je reste dans le froid trop longtemps, ma température corporelle peut descendre en dessous de 35°C, je suis alors en hypothermie. Mon corps ne fonctionne plus normalement et cela peut entraîner des risques graves pour ma santé.



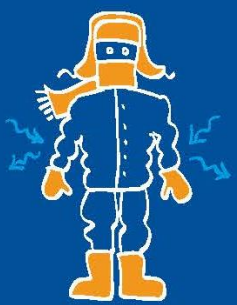
Si je reste dans le froid trop longtemps, les extrémités de mon corps peuvent devenir d'abord rouges et douloureuses, puis grises et indolores (gelures). Je risque l'amputation.



Si je fais des efforts physiques en plein air, je risque d'aggraver d'éventuels problèmes cardio-vasculaires.

Quand je sors je me couvre suffisamment afin de garder mon corps à la bonne température.

- Je couvre particulièrement les parties de mon corps qui perdent de la chaleur : tête, cou, mains et pieds.
- Je me couvre le nez et la bouche pour respirer de l'air moins froid.
- Je mets plusieurs couches de vêtements, plus un coupe-vent imperméable.
- Je mets de bonnes chaussures pour éviter les chutes sur un sol glissant.
- J'évite de sortir le soir car il fait encore plus froid.
- Je me nourris convenablement, et je ne bois pas d'alcool car cela ne réchauffe pas.





Je suis prudent et je pense aux autres.



- Je limite les efforts physiques, comme courir.
- Si j'utilise ma voiture, je prends de l'eau, une couverture et un téléphone chargé, et je me renseigne sur la météo.
- Je suis encore plus attentif avec les enfants et les personnes âgées, qui ne disent pas quand ils ont froid.



Je chauffe sans surchauffer.



Je chauffe mon logement sans le surchauffer et en m'assurant de sa bonne ventilation.

Si je remarque une personne sans abri ou en difficulté dans la rue, j'appelle le « 115 »

Pour plus d'informations :

www.meteo.fr ou 32 50 (0,34€/minute) • www.bison-fute.equipement.gouv.fr • social-sante.gouv.fr • www.santepubliquefrance.fr

Santé publique France

TBWA\CORPORATE © Alexis / C.Maréchal - Réf. W-0170-001-1611

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Fiche Action A08

Risque Tempête

- Météo France http://vigilance.meteofrance.fr/fr

Phase I : Mobilisation et Organisation

Tableau de mobilisation

Personne à contacter	Numéro de téléphone	Rôle dans la cellule	Alerté OUI / NON ?
Aurélien MEROT	06 22 38 44 89	Directeur des Opérations de Secours	
Catherine MAURER	07 77 68 25 56	Responsable Action Communale	
Jean-Marc JUND	06 22 60 67 93	Responsable de la Sécurité	
Violaine FUETTERER	06 63 62 96 51	Responsable Incendie et Secours	
Jennifer WACHENHEIM		Assistance à la population / Secrétariat	

Phase II : Les actions à mener

L'action communale Décider et Planifier	
Définir les objectifs	**Organiser l'action**
En cas de péril non imminent : AVERTIR	Le maire prend toutes les mesures réglementaires qui s'imposent pour avertir et protéger les populations concernées. Types de consignes à diffuser : ☐ *Débranchez les appareils électriques ;* ☐ *Rentrez les objets susceptibles d'être emportés par le vent ;* ☐ *Fermez les portes et les volets ;* ☐ *Écoutez les informations pour obtenir d'autres consignes.*
En cas de péril imminent : **Déclenchement du PCS**	**Sur décision du maire, le PCS est déclenché** : - Le DOS informe la Préfecture du déclenchement du PCS et de l'activation de la Cellule Communale de Crise.
Mise en place de la Cellule Communale de Crise	**Le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** : - Plans et directives d'installation dans la partie II du PCS ; - Mise en place d'une main courante (modèle en annexe). **DOS et RAC** Définir les cellules à mettre en place
Diffusion de consignes vers la population	**Le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** : Réseaux sociaux, site internet communal, dispositif FR-Alert, presse Types de consignes à diffuser : ☐ *Se mettre à l'abri dans un bâtiment, ne pas s'abriter sous un arbre, ne restez pas à proximité des structures métalliques ;* ☐ *Restez chez vous et fermez les portes et les fenêtres ;* ☐ *Evitez de téléphoner pour laisser les secours disposer du réseau téléphonique.* Si vous êtes obligé de vous déplacer : ☐ *Soyez très prudent. Respectez, en particulier, les déviations mises en place ;* ☐ *Roulez doucement ;* ☐ *Signalez votre départ et votre destination à vos proches.* ***NB*** *:* Sauf demande particulière des autorités, n'allez pas chercher les enfants à l'école. Conformez-vous aux consignes des autorités locales
Sécurisation de la ou des zone(s) touchée(s) par la tempête	**Le Responsable Incendie et Secours :** - Balisage par les forces de l'ordre (Gendarmerie, Brigade Verte) ; - Interdiction d'accès au public dans ces zones (gestion des curieux) ; - Fermeture des routes permettant l'accès aux zones sinistrées.
Evacuation des populations à risques	**Le Responsable Incendie et Secours :** - Balisage par les forces de sécurité et de secours ; - Interdiction d'accès au public dans ces zones (gestion des curieux) ; - Fermeture des routes permettant l'accès aux zones sinistrées.

Ouverture de la salle polyvalente pour l'accueil des sinistrés	**Le Responsable Incendie et Secours :** - En relation avec les forces de sécurité et de secours ;
Chapelle Ardente	**Le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** : - Mettre en place **si besoin** d'une chapelle ardente : - Choisir le lieu le plus approprié en fonction du secteur et du nombre de victimes ; - Confier la mission par voie de réquisition à une(des) entreprise(s) de pompes funèbres. **Le Responsable Incendie et Secours :** - En relation avec les forces de sécurité et de secours, assurer le bon ordre
Maintenir l'information	**Le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** : - Réseaux sociaux, site internet communal, dispositif FR-Alert, presse - Gestion des sollicitations médiatiques

Phase III : le retour à la normale

GESTION POST CRISE	
Définir les objectifs	**Organiser l'action**
Informer la population des risques après la tempête	**Le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** : - Réseaux sociaux, site internet communal, dispositif FR-Alert, presse Type de message à diffuser : ☐ *Ne touchez pas les câbles électriques tombés par terre ;* ☐ *Réparez sommairement ce qui peut l'être ;* ☐ *Coupez les branches des arbres qui menacent de s'abattre ;* ☐ *Apportez une première aide aux voisins et aux personnes fragiles ;* ☐ *Assurez-vous auprès des autorités locales que l'eau du robinet soit potable avant de l'utiliser, et dans tous les cas faites la couler avant pour évacuer l'eau stagnante.*
Informer la population du retour à la normale	**Le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat :** Réseaux sociaux, site internet communal, dispositif FR-Alert, presse **Le Responsable de la Sécurité** - Prévenir le lieu d'hébergements d'urgence.
Relogement des sinistrés	**Le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** : - Assurer le retour des sinistrés regroupés dans le point d'accueil dans leurs logements - Assurer si besoin le relogement transitoire - Prendre contact avec les bailleurs sociaux de Mulhouse pour évaluer la situation et estimer leur possibilité de soutien
Soutien matériel à la population	**Le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** : - Soutenir et accompagner la population ; - Prendre les mesures de remise en état de l'infrastructure et des biens ; - Accompagner la reconstruction.

Soutien administratif aux sinistrés	**<u>Le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat</u>** - Mettre en place un soutien juridique pour les personnes sinistrées (appui de leurs demandes de reconnaissance du sinistre, soutien administratif, (…)).
<u>Désactivation de la Cellule Communale de Crise</u>	**<u>Le DOS décide de la désactivation de la CCC.</u>** - Il en informe la préfecture



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Fiche Action B01

Risque transports de matières dangereuses (TMD)

Phase I : Mobilisation et Organisation

Tableau de mobilisation

Personne à contacter	Numéro de téléphone	Rôle dans la cellule	Alerté OUI / NON ?
Aurélien MEROT	06 22 38 44 89	Directeur des Opérations de Secours	
Catherine MAURER	07 77 68 25 56	Responsable Action Communale	
Jean-Marc JUND	06 22 60 67 93	Responsable de la Sécurité	
Violaine FUETTERER	06 63 62 96 51	Responsable Incendie et Secours	
Jennifer WACHENHEIM		Assistance à la population / Secrétariat	

Phase II : Les actions à mener

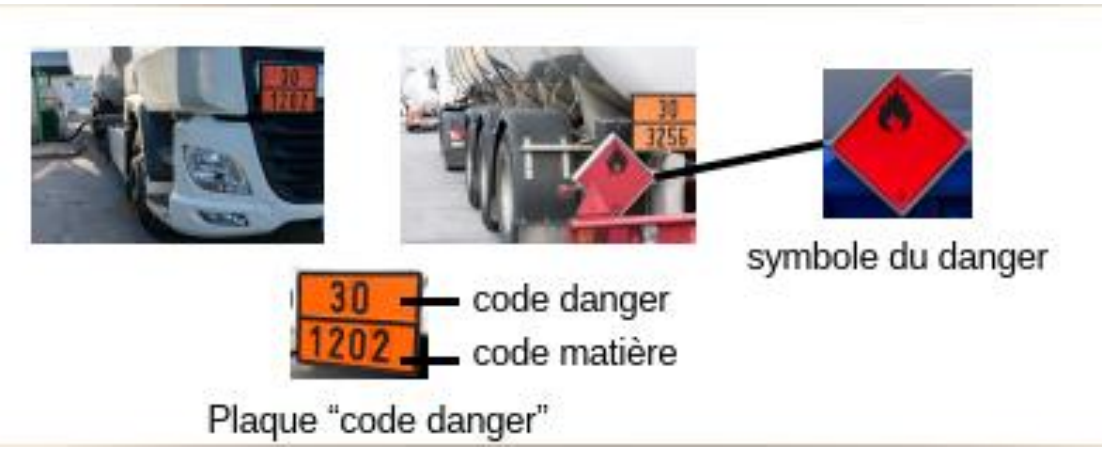
L'action communale Décider et Planifier	
Définir les objectifs	**Organiser l'action**
Actions préventives	Les effets d'un accident de TMD sont constitués, en particulier : ▢ D'un risque thermique (incendie) ; ▢ D'un risque de surpression (explosion) ; ▢ D'un risque toxique.
- Recevoir et identifier l'alerte ; - Déterminer les secteurs concernés	- L'alerte peut provenir de la préfecture, des pompiers, riverains, policiers, brigade verte ou de l'accidenté lui-même - Si dans le secteur concerné il y a des habitations (sens du vent, vitesse de propagation, type de produit etc…)
En fonction de l'alerte et des conséquences envisagées : **Déclenchement du PCS**	**Sur décision du maire, le PCS est déclenché** ; - Le DOS informe la Préfecture du déclenchement du PCS et de l'activation de la CCC.
Mise en place de la Cellule Communale de Crise	**Le Directeur des Opérations de Secours et le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** - Plans et directives d'installation dans la partie II du PCS ; - Mise en place d'une main courante (modèle en annexe). **DOS et RAC** - Définir les cellules à mettre en place
Diffusion de consignes vers la population	**Le Directeur des Opérations de Secours et le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** : Réseaux sociaux, site internet communal, presse Types de consignes à diffuser dans les secteurs concernés : ▢ *Confinez-vous : rejoignez un bâtiment proche, quittez votre véhicule, enfermez-vous dans un endroit clos ;* ▢ *Fermez tout (portes et fenêtres, arrêtez la ventilation, calfeutrez toutes les ouvertures, …) couper le gaz ;* ▢ *Ecoutez la radio, suivre les consignes des autorités ;* ▢ *Se protéger (respirez à travers un linge épais bien mouillé en cas de gêne respiratoire, lavez-vous abondamment en cas d'irritation) ;* ▢ *Ne pas chercher ses enfants à l'école : ils y sont en sécurité ;* ▢ *Ne pas téléphoner ;* ▢ *Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminées…). Arrêter la ventilation ;* ▢ *N'évacuez que sur décision des sapeurs-pompiers ou des forces de l'ordre* Si vous êtes obligé de vous déplacer : ▢ *Soyez très prudent. Respectez, en particulier, les déviations mises en place ;* ▢ *Roulez doucement ;* ▢ *Signalez votre départ et votre destination à vos proches.*
Sécurisation de la ou des zone(s) touchée(s) par l'accident	**Le Responsable Incendie et Secours** - Balisage par les forces de sécurité et de secours ; - Interdiction d'accès au public dans les zones à isoler (gestion des curieux) ; - Fermeture des routes permettant l'accès aux zones concernées ;

Evacuation des populations à risques	**Le Responsable Incendie et Secours** - Balisage par les forces de sécurité et de secours.
Ouverture de la salle polyvalente pour l'accueil des sinistrés	**Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** : - Mise en place du ravitaillement pour les sinistrés.
Chapelle Ardente	**Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** : - Mettre en place **si besoin** d'une chapelle ardente : - Choisir le lieu le plus approprié en fonction du secteur et du nombre de victimes ; - Confier la mission par voie de réquisition à une(des) entreprise(s) de pompes funèbres. **Le Responsable Incendie et Secours** : - En relation avec les forces de sécurité, assurer le bon ordre.
Maintenir l'information	**Le Directeur des Opérations de Secours et le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** : - Réseaux sociaux, site internet communal, presse ; - Gestion des sollicitations médiatiques.

Phase III : le retour à la normale

GESTION POST CRISE	
Définir les objectifs	**Organiser l'action**
Informer la population des risques après un sinistre industriel (similaire à incendie ou tempête)	**Le Directeur des Opérations de Secours et le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** : Réseaux sociaux, site internet communal, presse **Le Responsable de la Sécurité** - Prévenir le lieu d'hébergements d'urgence Type de message à diffuser : ☐ *Aérez le local de confinement* ☐ *Sortez protégés (chaussures et vêtements couvrants).* ☐ *Inspectez votre habitation en cas d'explosion ou d'incendie (braises sous les tuiles), surveiller les reprises.* ☐ *Informez les services de secours d'éventuelles difficultés lorsqu'ils sont à proximité de votre habitation.* ☐ *Ne touchez pas les câbles électriques tombés par terre ;* ☐ *Réparez sommairement ce qui peut l'être ;* ☐ *Coupez les branches des arbres qui menacent de s'abattre ;* ☐ *Apportez une première aide aux voisins et aux personnes fragiles ;*
Informer la population du retour à la normale	**Le Directeur des Opérations de Secours et le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** : Réseaux sociaux, site internet communal, presse **Le Responsable de la Sécurité** - Prévenir le lieu d'hébergements d'urgence

Relogement des sinistrés	**Le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** : - Assurer le retour des sinistrés regroupés dans le point d'accueil vers leurs logements ; - Assurer si besoin le relogement transitoire ; - Prendre contact avec les bailleurs sociaux mulhousiens pour évaluer la situation et estimer leur possibilité de soutien.
Soutien matériel à la population	**Le Responsable des Actions Communales** : - Mettre en place si possible un soutien matériel (dépôt de bennes pour les déchets), soutien des services municipaux pour la remise en état etc….
Soutien administratif aux sinistrés	**Le Responsable des Actions Communales** : - Mettre en place un soutien juridique pour les personnes sinistrées (appui de leurs demandes de reconnaissance du sinistre), soutien administratif, (…).
Désactivation de la Cellule de Crise Communale	**Le DOS décide de la désactivation de la Cellule de Crise Communale** - Il en informe la préfecture.



Nomenclature des matières dangereuses

N°	Nom	Danger	Exemple	Symbole
1	Matières et objets explosibles	Capacité à exploser	*Feux d'artifice Fusées de détresse Dynamite*	
2	Gaz	Pression interne	*Air comprimé Oxygène liquide GPL*	
3	Liquides inflammables	Capacité à s'enflammer	*Fuel Essence Alcools*	
4.1	Matières solides inflammables	Capacité à s'enflammer	*Poudre de métaux Soufre*	
4.2	Matières sujettes à l'inflammation spontanée	Capacité à s'enflammer	*Phosphore*	
4.3	Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables	Capacité à s'enflammer	*Sodium Carbure de calcium*	
5.1	Matières comburantes	Capacité à attiser un feu	*Eau oxygénée Engrais au nitrate d'ammonium*	
5.2	Peroxydes organiques	Capacité à attiser un feu	*Peroxydes acétiques*	
6.1	Matières toxiques	Toxicité	*Arsenic Pesticides*	
6.2	Matières infectieuses	Contamination infectieuse	*Farines animales Déchets d'hôpitaux*	
7	Matières radioactives	Radioactivité	*Uranium Césium Radium*	
8	Matières corrosives	Corrosivité	*Acide chlorhydrique Acide sulfurique Soude*	
9	Matières et objets dangereux divers	Autres dangers : température,…	*Amiante Matières transportées à chaud*	

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Fiche Action B02

Découverte Engins de Guerre

Phase I : Mobilisation et Organisation

Tableau de mobilisation

Personne à contacter	Numéro de téléphone	Rôle dans la cellule	Alerté OUI / NON ?
Aurélien MEROT	06 22 38 44 89	Directeur des Opérations de Secours	
Catherine MAURER	07 77 68 25 56	Responsable Action Communale	
Jean-Marc JUND	06 22 60 67 93	Responsable de la Sécurité	
Violaine FUETTERER	06 63 62 96 51	Responsable Incendie et Secours	
Jennifer WACHENHEIM		Assistance à la population / Secrétariat	

Phase II : Les actions à mener

L'action communale Décider et Planifier	
Définir les objectifs	**Organiser l'action**
Actions préventives	Ce risque est permanent dans la commune et la population fait l'objet de communication régulière de la part des services concernés. Il est bien maîtrisé pour les petites interventions du quotidien mais convient d'être pris en compte en cas de découverte de munitions de grande ampleur (dépôt d'explosif, bombe, obus etc…).
- Recevoir et identifier l'alerte ; - Déterminer les secteurs concernés	- L'alerte peut provenir de la préfecture, des pompiers, riverains, policiers, brigade verte, d'un chantier ou d'un particulier ; - Si dans le secteur concerné, il y a des habitations des structures particulières et en fonction du risque : □ L'explosion suite à une manipulation, un choc ou au contact de la chaleur ; □ Intoxication par inhalation, ingestion ou contact ; □ La dispersion dans l'air de gaz toxiques : les armes chimiques, utilisées pendant la guerre, renferment en effet des agents toxiques mortels. Si leur enveloppe se rompt, des gaz toxiques sont susceptibles de contaminer l'air. Cette analyse de l'engin et des conséquences prévisibles ne peut être effectuée que par le personnel du service de déminage de la préfecture.
En fonction des conséquences envisagées : **Déclenchement du PCS**	**Sur décision du maire, le PCS est déclenché** : - Le DOS informe la Préfecture du déclenchement du PCS et de l'activation de la Cellule Communale de Crise.
Mise en place de la Cellule Communale de Crise	**Le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat :** - Plans et directives d'installation dans la partie II du PCS. - Mise en place d'une main courante (modèle en annexe) **DOS et RAC** - Définir les cellules à mettre en place
Diffusion de consignes vers la population	**Le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** - Réseaux sociaux, site internet communal, presse
Sécurisation de la ou des zone(s) touchée(s) par le risque d'explosion et d'intoxication	**Le Responsable Incendie et de Secours :** - Balisage par les forces de sécurité et de secours ; - Interdiction d'accès au public dans les zones à isoler (gestion des curieux) ; - Fermeture des routes permettant l'accès aux zones concernées ;
Evacuation des populations à risques	**Le Responsable Incendie et de Secours :** - En relation avec les forces de sécurité et de secours ;

Ouverture de la salle polyvalente de Bruebach pour l'accueil des sinistrés	**Le Responsable des Actions Communales secondé par le Secrétariat** (voir tableau partie II du PCS et cartographie) - Mise en place du ravitaillement pour les sinistrés si l'évacuation doit durer dans le temps ;
Maintenir l'information	**Le Directeur des Opérations de Secours et le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** - Réseaux sociaux, site internet communal, presse - Gestion des sollicitations médiatiques.

Phase III : le retour à la normale

GESTION POST CRISE	
Définir les objectifs	**Organiser l'action**
Informer la population de la fin de l'alerte et du retour à la normale	**Le Directeur des Opérations de Secours et le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** Réseaux sociaux, site internet communal, presse **Le Responsable de la Sécurité** - Prévenir le lieu d'hébergements d'urgence
Relogement des sinistrés	**La Cellule d'assistance à la population / Secrétariat** : - Assurer le retour des sinistrés regroupés dans le point d'accueil dans leurs logements ; - Assurer si besoin le relogement transitoire ; - Prendre contact avec les bailleurs sociaux de Mulhouse pour évaluer la situation et estimer leur possibilité de soutien ;
Soutien matériel à la population	**Le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** : - Soutenir et accompagner la population ; - Prendre les mesures de remise en état de l'infrastructure et des biens ; - Accompagner la reconstruction.
Soutien administratif aux sinistrés	**Le Responsable des Actions Communale** : - Mettre en place un soutien juridique pour les personnes sinistrées (appui de leurs demandes de reconnaissance du sinistre), soutien administratif, (…).
Désactivation de la Cellule Communale de Crise	**Le DOS décide de la désactivation de la CCC.** - Il en informe la préfecture.

LES **ENGINS DE GUERRE**

Lors des deux dernières guerres mondiales, de nombreux engins explosifs et armes ont été utilisés. Encore aujourd'hui, des vestiges de ce passé sont régulièrement découverts.

Les manifestations du risque

Les principaux dangers sont :
- **L'explosion**,
- **L'intoxication**,
- **Les brûlures**.

Les dispositions prises

- **Services municipaux** : balisage du site.
- **Service de déminage** : destruction des bombes et munitions.

Le risque dans la commune

Parmi les nombreuses bombes équipées de charges explosives qui ont été lancées durant la seconde guerre mondiale, certaines n'ont pas explosé à l'impact. Ces munitions non explosées présentent un risque important lors de toute manipulation, par la mise à feu accidentelle, notamment pendant les chantiers.



Engin de guerre trouvé sur le territoire de Fort-Mardyck dans les années 70.

L'alerte

Elle est diffusée par :
- l'**affichage**,
- la **presse**,
- du **porte-à-porte**.

Évacuation

En cas d'évacuation d'un périmètre pour une opération de déminage, respectez les consignes qui vous seront données par les autorités.

Les bons réflexes

PENDANT

En cas de découverte d'engins de guerre, bombes ou munition :
- **Ne les manipulez pas**.
- **Appeler immédiatement les services de police** (17) ou la mairie pour que le site soit balisé.

Lors d'un chantier :
- **Tous les travaux devront être stoppés** dans la zone concernée et l'entrepreneur ne devra **en aucun cas prendre l'initiative de déplacer ou d'évacuer l'engin**.


DÉCOUVERTE DE MUNITIONS
DANGER
RISQUE D'EXPLOSION
1 NE PAS TOUCHER
2 NE PAS DÉPLACER
3 NOTER LE LIEU
4 MARQUER LE LIEU
5 PRENDRE UNE PHOTO
6 S'ÉLOIGNER
7 CONTACTER LES FORCES DE L'ORDRE
17

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Fiche Action C01

Pollution du réseau public de distribution d'eau potable

- régie de l'eau : https://www.m2a.fr/eau/gerer-mon-eau-a-bruebach/
- www.santepubliquefrance.fr

Phase I : Mobilisation et Organisation

Tableau de mobilisation

Personne à contacter	Numéro de téléphone	Rôle dans la cellule	Alerté OUI / NON ?
Aurélien MEROT	06 22 38 44 89	Directeur des Opérations de Secours	
Catherine MAURER	07 77 68 25 56	Responsable Action Communale	
Jean-Marc JUND	06 22 60 67 93	Responsable de la Sécurité	
Violaine FUETTERER	06 63 62 96 51	Responsable Incendie et Secours	
Jennifer WACHENHEIM		Assistance à la population / Secrétariat	

Phase II : Les actions à mener

L'action communale Décider et Planifier	
Définir les objectifs	**Organiser l'action**
Diffusion des bons réflexes	**Le Directeur des Opérations de Secours et le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat :** ☐ *Les indices d'une pollution de l'eau : l'odeur, l'irisation de surface, de la mousse, une mortalité piscicole* ☐ *Qui alerter ? le SDIS, la Mairie, La Régie de l'Eau.*
Déclenchement du PCS	- A la suite de l'alerte transmise par **la Régie de l'Eau**, sur décision du maire, le PCS est déclenché ; - Le DOS informe la Préfecture du déclenchement du PCS et de l'activation de la Cellule Communale de Crise.
Mise en place de la CCC	**Le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** : - Plans et directives d'installation dans la partie II du PCS. - Mise en place d'une main courante (modèle en annexe) **DOS et RAC** - Définir les cellules à mettre en place.
Contacter les acteurs de la crise	- Le **Responsable des Actions Communales** doit appeler la Régie de l'Eau pour coordonner l'action avec leur plan de crise ; - En complément, le **Responsable des Actions Communales** mobilise les directeurs des Grandes surfaces pour gérer la vente d'eau en bouteilles (organisation d'un rationnement).
Diffusion de consignes vers la population	**Le Directeur des Opérations de Secours et le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat :** Réseaux sociaux, site internet de commune, dispositif FR-Alert, presse Types de consignes à diffuser : ☐ *Ne plus utiliser l'eau du robinet pour un usage domestique ;* ☐ *Attendre la distribution d'eau potable en bouteille par les autorités ;* ☐ *Diffusion des lieux de distribution ;* ☐ *Acheter des bouteilles d'eau dans les magasins de distribution.*
Organiser la distribution d'eau potable	**Le Responsable de la Sécurité :** - Mettre en place des lieux de distribution ; - S'assurer de la bonne répartition ; - S'assurer que les personnes fragiles (bébés ou personnes âgées) ou isolées soient ravitaillées selon leurs besoins ; - En coordination avec les forces, assurer l'escorte et la sécurité des points de distribution.
Maintenir l'information	**Le Directeur des Opérations de Secours et le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat :** - Réseaux sociaux, site internet de commune, dispositif FR-Alert, presse - Gestion des sollicitations médiatiques.

Phase III : le retour à la normale

GESTION POST CRISE	
Définir les objectifs	**Organiser l'action**
Informer la population du retour à la normale	**Le Directeur des Opérations de Secours et le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** Réseaux sociaux, site internet de commune, dispositif FR-Alert, presse
Soutien administratif aux sinistrés	**Responsable des Actions Communales** : - Mettre en place un soutien juridique pour les personnes touchées par la pollution.
Désactivation de la Cellule Communale de Crise	**Le DOS décide de la désactivation de la CC.** - Il en informe la préfecture.



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Fiche Action C02

Pandémie

Phase I : Mobilisation et Organisation

Tableau de mobilisation

Personne à contacter	Numéro de téléphone	Rôle dans la cellule	Alerté OUI / NON ?
Aurélien MEROT	06 22 38 44 89	Directeur des Opérations de Secours	
Catherine MAURER	07 77 68 25 56	Responsable Action Communale	
Jean-Marc JUND	06 22 60 67 93	Responsable de la Sécurité	
Violaine FUETTERER	06 63 62 96 51	Responsable Incendie et Secours	
Jennifer WACHENHEIM		Assistance à la population / Secrétariat	

Phase II : Les actions à mener

L'action communale en cas de Pandémie Décider et Planifier	
Définir les objectifs	**Organiser l'action**
Veille	- Maintenir une information sanitaire régulière notamment lorsqu'un cas isolé a été détecté en France.
Lorsqu'un ou plusieurs cas ont été détecté dans la commune ou dans le département **Déclenchement du PCS**	- Sur décision du maire, le PCS est déclenché ; - Le DOS informe la Préfecture du déclenchement du PCS et de l'activation de la Cellule Communale de Crise.
Mise en place de la Cellule Communale de Crise	**Le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** : - Plans et directives d'installation dans la partie II du PCS. - Mise en place d'une main courante (modèle en annexe). **DOS et RAC** - Désignation des cellules à mettre en place (DOS et RAC). - Veiller à maintenir le lien avec les ARS et les autres autorités de santé.
Diffusion de consignes vers la population	**Le Directeur des Opérations de Secours et le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** : - Réseaux sociaux, site internet de commune, dispositif FR-Alert, presse (voir fiche alerte partie II). Types de consignes à diffuser : - *Appliquer les gestes barrières* - *En cas de suspicion s'isoler et se faire dépister* - *Porter le matériel d'hygiène adéquat pour lutter contre le virus*
Maintenir le Service Public (à destination du personnel municipal)	**Par le Responsable de la Sécurité :** - Équiper les agents avec le matériel adéquat ; - Favoriser le télétravail par la distribution du matériel requis. **Par le RAC** - Assurer l'accueil téléphonique de la Mairie en organisant les équipes de manières à limiter les contacts ; - Limiter les réunions en présentiel ; - Informer régulièrement les agents de l'évolution de la situation.
Évaluation des populations à risques	**Le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** : - Utilise le plan canicule communale pour transmettre les consignes et distribuer le matériel adéquat.
Maintenir l'information	**Le Directeur des Opérations de Secours et le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** : - Réseaux sociaux, site internet de commune, dispositif FR-Alert, presse - Gestion des sollicitations médiatiques.

Phase III : le retour à la normale

GESTION POST CRISE	
Définir les objectifs	**Organiser l'action**
Informer la population du retour à la normale	**Le Directeur des Opérations de Secours et le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** : Réseaux sociaux, site internet communal, dispositif FR-Alert, presse
Désactivation de la Cellule Communale de Crise	**Le DOS décide de la désactivation progressive de la CCC.** - Il en informe la préfecture.



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Fiche Action C03

Pollution de l'air

- http://www.atmo-grandest.eu/

Phase I : Mobilisation et Organisation

Tableau de mobilisation

Personne à contacter	Numéro de téléphone	Rôle dans la cellule	Alerté OUI / NON ?
Aurélien MEROT	06 22 38 44 89	Directeur des Opérations de Secours	
Catherine MAURER	07 77 68 25 56	Responsable Action Communale	
Jean-Marc JUND	06 22 60 67 93	Responsable de la Sécurité	
Violaine FUETTERER	06 63 62 96 51	Responsable Incendie et Secours	
Jennifer WACHENHEIM		Assistance à la population / Secrétariat	

Phase II : Les actions à mener

L'action communale Décider et Planifier	
Définir les objectifs	**Organiser l'action**
Actions préventives	Faire connaître l'échelle de la qualité de l'air :  Types de consignes à diffuser : ▢ *Se chauffer plus sobrement* ▢ *Privilégier la marche, le vélo et les transports en commun* ▢ *Favoriser le covoiturage* ▢ *Pratiquer l'écoconduite (vitesse souple et réduite, usage modéré de la climatisation…)* ▢ *Entretenir son véhicule, vérifier la pression des pneus* ▢ *Il est interdit de brûler les déchets verts à l'air libre*
- Recevoir et identifier l'alerte ; - Déterminer les secteurs concernés	- L'alerte peut provenir de la préfecture, des pompiers, riverains, policiers, brigade verte ;
En fonction de l'alerte et des conséquences envisagées : **Déclenchement du PCS**	- Sur décision du maire, le PCS est déclenché ; - Le DOS informe la Préfecture du déclenchement du PCS et de l'activation de la Cellule Communale de Crise.
Mise en place de la Cellule Communale de Crise	**Le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** - plans et directives d'installation dans la partie II du PCS. - Mise en place d'une main courante (modèle en annexe) **Le Directeur des Opérations de Secours et le Responsable des Actions Communales** - Désignation des cellules à mettre en place (DOS et RAC)
Diffusion de consignes vers la population	**Le Directeur des Opérations de Secours et le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** Réseaux sociaux, site internet communal, presse

	Types de consignes à diffuser : • *Pour les Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies : en cas de gêne respiratoire ou cardiaque :* □ *Prenez conseil auprès d'un professionnel de santé ;* □ *Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort et évitez les activités physiques en extérieur ;* □ *Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.* □ *Evitez les sorties durant les après-midis lorsque l'ensoleillement est maximal* • *Pour la population générale :* □ *Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;* □ *Évitez les déplacements en voiture* □ *Limitez l'utilisation de la climatisation.*
Evaluation des populations à risques	**Le Responsable Incendie et Secours** en relation avec les forces de sécurité et de secours
Maintenir l'information	**Le Directeur des Opérations de Secours et le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** : - Réseaux sociaux, site internet communal, presse - Gestion des sollicitations médiatiques.

Phase III : le retour à la normale

GESTION POST CRISE	
Définir les objectifs	**Organiser l'action**
Informer la population des risques	**Le Directeur des Opérations de Secours et le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** Type de message à diffuser : □ *Aérez les logements* □ *Informez les services de secours d'éventuelles difficultés.*
Informer la population du retour à la normale	**Le Directeur des Opérations de Secours et le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** Réseaux sociaux, site internet communal, presse
Soutien administratif aux sinistrés	**Responsable des Actions Communales** : - Mettre en place un soutien juridique pour les personnes sinistrées (appui de leurs demandes de reconnaissance du sinistre), soutien administratif, (…).
Désactivation de la Cellule Communale de Crise	**Le DOS décide de la désactivation de la CCC.** - Il en informe la préfecture.


~ Qualité de l'air ~
LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
quels effets ?
La qualité de l'air a des répercussions principalement sur notre santé et sur l'environnement.
Ces effets peuvent être immédiats ou à long terme
(affections respiratoires, maladies cardiovasculaires, cancers...).
SUR NOTRE SANTÉ
Les polluants atmosphériques peuvent nous affecter :
par voie respiratoire, principal point d'entrée de l'air et donc des polluants
par voie digestive : les polluants présents dans l'air peuvent contaminer notre alimentation
par voie cutanée, qui reste marginale
Leurs effets dépendent :
de leur composition chimique
de la taille des particules
de nos caractéristiques (âge, sexe...), mode de vie (tabagisme...) et état de santé
du degré d'exposition (spatiale et temporelle), de la dose inhalée

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Fiche Action C04

Radon

Phase I : Mobilisation et Organisation

Tableau de mobilisation

Personne à contacter	Numéro de téléphone	Rôle dans la cellule	Alerté OUI / NON ?
Aurélien MEROT	06 22 38 44 89	Directeur des Opérations de Secours	
Catherine MAURER	07 77 68 25 56	Responsable Action Communale	
Jean-Marc JUND	06 22 60 67 93	Responsable de la Sécurité	
Violaine FUETTERER	06 63 62 96 51	Responsable Incendie et Secours	
Jennifer WACHENHEIM		Assistance à la population / Secrétariat	

Phase II : Les actions à mener

L'action communale Décider et Planifier	
Définir les objectifs	**Organiser l'action**
Diffusion des bons réflexes	**Responsable de la Sécurité :** ☐ Renouveler l'air des bâtiments ; ☐ Renforcer l'étanchéité entre le sol et le bâtiment ; ☐ Si un doute existe, faire organiser des mesures de la quantité de radon présente dans le bâtiment.
Maintenir l'information	**Le Directeur des Opérations de Secours et le Responsable des Actions Communales secondés par le Secrétariat** - Réseaux sociaux, site internet communal, presse - Gestion des sollicitations médiatiques

Phase III : le retour à la normale

GESTION POST CRISE	
Définir les objectifs	**Organiser l'action**
Soutien administratif aux personnes touchées	**Le Responsable des Actions Communales** : - Mettre en place un soutien juridique pour les personnes touchées par la pollution

